

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

0425-CPD-003306 FR

règlement (UE) No 574/2014 n. 305/2011, règlement (UE) n. 574/2014

1. Modèle, N° d'identification	AP100 07656-07657-07658-07659
2. But d'utilisation	DISPOSITIF ANTI-PANIQUE POUR LES PORTES SUR LES VOIES D'ÉVACUATION
3. Fabricante	GIESSE S.p.A., Via Tubertini, 1, 40054 Budrio, Bologna (Italy)
4 Système d'évaluation de la stabilité des performances	1
5 Norme harmonisée	EN 1125:2008
6 Organisme notifié	n. 0425 ICIM S.p.A.

### 7 Performances déclarées:

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécific. Techniq. harmonisée
Capacité au déverrouillage (pour les portes situées sur les voies d'évacuation)		EN 1125:2008
4.1.2 Fonction de déverrouillage	< 1 [s]	
4.1.3 Montage du dispositif anti-panique	Monté sur la surface interne de la porte.	
4.1.5 Arêtes vives et angles exposés	> 0,5 [mm]	
4.1.7 Bloc porte à deux vantaux	La conception du dispositif permet d'ouvrir les deux vantaux	
4.1.9 Installation de la barre	Z < 150 [mm]	
4.1.10 Longueur de la barre	X > 60% X	
4.1.11 Projection de la barre	W < 150 [mm]	
4.1.12 Terminal de la barre	La barre de fonctionnement ne dépasse pas des deux brides terminales de soutien.	
4.1.13 Surface de la barre de fonctionnement	V > 18 mm	
4.1.14 Tige d'essai	Le dispositif n'entrave pas la tige d'essai quelle que soit la position de la barre de fonctionnement.	
4.1.15 Espace libre entre la surface de la porte	R > 25 mm	
4.1.16 Espace accessible	L'éprouvette située dans un espace accessible quelconque ne peut pas bloquer le fonctionnement correct du dispositif	
4.1.17 Mouvement libre de la porte	Le dispositif ne comprend aucun élément empêchant le mouvement libre de la porte une fois déverrouillée.	
4.1.18 Fermeture verticale supérieure	En poussant l'élément de fermeture inférieur vers le haut, l'élément supérieur reste bloqué	
4.1.19 Gâches	Les gâches assurent une protection de la porte des dommages provoqués lors de l'ouverture/fermeture de celle-ci.	
4.1.21 Dimensions des gâches	Passe	
4.1.23 Masse de la porte et dimensions	Masse = 200 Kg, hauteur ≤ 2 520 mm, largeur ≤ 1 320 mm	
4.1.24 Organe extérieur de manoeuvre	L'organe extérieur de manoeuvre ne rend pas le dispositif de secours inopérable depuis l'intérieur.	
4..2.2 Forces de déverrouillage	< 80 N avec la porte non soumise à pression, et < 220 N avec la porte soumise à une pression de 1 000 N	

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécific. Techniq. harmonisée
Endurance de la capacité au déverrouillage contre le vieillissement et la dégradation (pour les portes situées sur les voies d'évacuation)		EN 1125:2008
4.1.4 - 4.2.9 Résistance à la corrosion	Classe 4, 240 h	
4.1.3 Intervalle de température	-10/+60 [°C]	
4.1.19 - 4.2.6 Capots des tringles verticalesali	Couvertures des tringles démontables uniquement à l'aide d'un outil spécifique	
4.1.22 Lubrification	Conformément aux instructions d'utilisation et d'entretien	
4.2.3 Force de réengagement	< 50 N	
4.2.4 Endurance	200.000 cycles	
4.2.5 Résistance à la surcharge – Barre horizontale	La barre résiste à une force de traction de 1000 N (pousser tirer haut et bas)	
4.2.6 Résistance à la surcharge – Tringle verticale	Non applicable au dispositif en question	
4.2.2 4.2.6 4.2.17 Examen final	Le dispositif est déverrouillé avec une force < 80 N avec la porte non soumise à pression, et < 220 N avec la porte soumise à une pression de 1 000 N, avec mouvement libre de la porte.	
Capacité de fermeture automatique C (pour les portes coupe-feu et/ou étanches aux fumées situées sur les voies d'évacuation)		EN 1125:2008
4.2.3 Force de réengagement	Non applicable au dispositif en question.	
Capacité d'auto-fermeture C (pour portes coupe-feu/coupe-fumée sur voies d'évacuation)		EN 1125:2008
4.2.4 Endurance	Non applicable au dispositif en question.	
4.2.3 Force de réenclenchement	Non applicable au dispositif en question.	
Résistance au feu E (intégrité) et I (isolation) (pour les portes situées sur les voies d'évacuation)		EN 1125:2008
Annexe B Résistance au feu E et I	Non applicable au dispositif en question.	
Contrôle des substances dangereuses		EN 1125:2008
4.1.25	Les matériaux ne contiennent ni ne dégagent de substances dangereuses dépassant les niveaux maximum précisés dans les normes européennes existantes de matériaux et dans toute réglementation nationale.	

#### Classification

Catégorie d'utilisation	Fonctionnement permanent	Masse de la porte	Protection contre l'incendie /la fumée	Sécurité	Tenue à la corrosion	Sécurité concernant la protection contre l'effraction	Partie saillante de la ferrure	Type d'actionnement	Domaine d'application
<b>3</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>A</b>	<b>A</b>

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et au nom du fabricant par:



**Peter Santo**  
**Représentant Légal GIESSE S.p.A.**  
 À Budrio, 22/06/2022

0425-CPD-003306– 2/2